



20 janvier 2025

Rapport sur les résultats de la consultation

Initiatives parlementaires

22.407 Répartition de la redevance de radio-télévision

22.417 Mesures d'aide en faveur des médias électroniques



Table des matières

1 **Contexte**2

2 **Prises de position reçues**.....2

3 **Résultats de la procédure de consultation**.....3

 3.1 Remarques générales3

 3.2 Augmentation des quotes-parts de la redevance, article 404

 3.3 Mesures d'aide en faveur des médias électroniques.....4

 3.3.1 Projet soumis à consultation.....4

 3.3.2 Commentaires généraux sur les mesures d'aide5

 3.3.3 Formation et formation continue, article 765

 3.3.4 Autorégulation, article 76a.....6

 3.3.5 Prestations d'agences, article 76b.....7

 3.3.6 Dispositions communes, article 76c7

 3.3.7 Concessions supplémentaires à des télévisions locales, article 388

4 **Autres propositions**8

 4.1 Infrastructures numériques8

 4.2 Etudes d'audience8

 4.3 Indemnisation des diffuseurs radio par les plateformes8

Verzeichnis der Eingaben / Liste des organismes ayant répondu / Elenco dei partecipanti.....9

1 **Contexte**

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (CTT-E) met en œuvre les initiatives parlementaires 22.407 ("Répartition de la redevance de radio-télévision") et 22.417 ("Mesures d'aide en faveur des médias électroniques") et propose des mesures d'aide aux médias rapidement réalisables. Selon l'avant-projet, les quotes-parts de la redevance attribuées aux radios locales et aux télévisions régionales doivent être augmentées de 6 à 8 %. En outre, les mesures d'aide aux médias générales existantes (soutien aux institutions de formation et de formation continue, aux agences de presse et aux organismes d'autorégulation) doivent être élargies. Le financement doit être assuré par la redevance de radio-télévision.

2 **Prises de position reçues**

La consultation relative à la modification de la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40) s'est tenue du 8 juillet 2024 au 28 octobre 2024. Les cantons, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faïtières des communes, des villes, des régions de montagne et de l'économie qui œuvrent au niveau national ainsi que d'autres milieux intéressés ont été consultés. La documentation et les prises de position peuvent être consultés sous www.fedlex.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2024 > Parlement fédéral > Quotes-parts de la redevance attribuées aux radios locales et aux télévisions régionales et mesures d'aide en faveur des médias électroniques.

Au total, 96 avis ont été reçus.

Cantons (y c. demi-cantons)	24
Partis politiques	5
Associations faïtières	8
Autres organisations	59
Total	96

La Fondation pour la protection des consommateurs a explicitement renoncé à participer à la consultation. Les cantons de Soleure et Schwytz ne se sont pas prononcés.

En annexe se trouve la liste des cantons, des partis, des organisations et des personnes qui ont répondu.

Le présent rapport livre une synthèse des résultats de la procédure de consultation. Pour les justifications détaillées et les opinions individuelles, il convient de se référer aux avis originaux.

3 Résultats de la procédure de consultation

3.1 Remarques générales

La **majorité** des participants à la consultation **se prononce en faveur** du projet de loi de la **majorité de la Commission**.

L'UDC, Aktion Medienfreiheit, le Komitee NEIN zu staatlich finanzierten Medien, Politbeobachter, SUISSEDIGITAL, VSOM et un privé rejettent l'avant-projet.

L'Union suisse des arts et métier (USAM) et le PLR acceptent une augmentation de la quote-part de la redevance pour le service public régional, mais rejettent les mesures d'aide générales. Le canton TG accepte également la hausse de la quote-part de la redevance, mais refuse les mesures d'aide générales, à l'exception du soutien aux agences de presse. L'association media FORTI approuve les mesures d'aide en faveur des médias électroniques, mais refuse l'augmentation de la quote-part de la redevance pour les diffuseurs titulaires d'une concession.

L'Association suisses des réalisateurs-trices et scénaristes (ARF) approuve le contenu du projet, mais rejette cependant le financement par la redevance de radio-télévision, car la décision du Conseil fédéral en juin 2024 de réduire la redevance de 10 % ne laisse **aucune marge de manœuvre pour d'autres mesures d'aide**. Pour le canton SG et l'Association Médias d'Avenir (AMA), financer les modifications prévues au détriment de la SSR n'est pas la bonne solution. Selon les cantons BS et VD, les modifications ne doivent pas contraindre la SSR à prendre d'autres mesures d'économie et, ainsi, affaiblir ses bureaux dans les régions. La SSR, le SSM et la ville de Zurich saluent les mesures qui contribuent au renforcement de la diversité des médias et de la place suisse des médias. Ils soulèvent cependant que le **financement de ces mesures se répercute directement sur la quote-part de la SSR**. Afin de contrer ces conséquences financières négatives, ils proposent un **échelonnement de la mise en œuvre** (SSR, SSM) ou des mesures d'accompagnement (ville de Zurich).

Le canton BL et Les Verts saluent les modifications prévues en tant que solution à moyen terme pour lutter contre les défis actuels que doivent affronter les médias; ils attendent toutefois du Conseil fédéral qu'il **élabore une loi complète sur les médias**, qui réponde à l'évolution de la technique et des habitudes de consommation des utilisateurs, garantisse le service public en particulier dans les régions et tienne compte des mesures de soutien souhaitées. L'UDC réclame une **discussion sur le service public et le mandat de la SSR** au lieu d'une augmentation des quotes-parts et d'une extension des mesures d'aide. La SSCM est d'avis qu'il aurait été préférable d'aborder l'aide aux médias privés dans une **vision d'ensemble**, en même temps que l'initiative populaire "200 francs ça suffit!" et un éventuel contre-projet.

La majorité des participants privilégie une **mise en œuvre aussi rapide que possible des mesures** (CFJM, MAZ, Association de donateurs du Conseil de la presse, canton UR, Keystone-SDA-ATS, le Conseil de la presse, CSD, ASA).

3.2 Augmentation des quotes-parts de la redevance, article 40

Le projet prévoit une hausse de la quote-part des radios locales et des télévisions régionales titulaires d'une concession, de 4 à 6 % actuellement à 6 à 8 % (al. 1). La nouvelle fourchette accroît les ressources à disposition du service public régional. En cas de recul modéré des recettes provenant de la redevance, l'augmentation de la quote-part permet de maintenir le soutien à son niveau actuel. En outre, l'al. 2 vise à garantir que les fonds alloués soient, en valeur absolue, plus élevés que par le passé.

	Approbation	Rejet	Total
Cantons	22	2	24
Partis politiques	3	2	5
Associations faîtières	8	0	8
Autres organisations	47	12	59
Total	80	16	96

La majorité des participants ainsi que les associations RRR, Telesuisse et ASRP estiment qu'en raison de la diminution des recettes publicitaires, une augmentation modérée est **urgente pour permettre d'assurer le service public régional**.

Beaucoup de participants mentionnent la question du **renchérissement** (al. 2) dans leur avis. Les quotes-parts doivent être adaptées chaque année au renchérissement et par ailleurs fixées de façon à ce qu'elles augmentent de manière appropriée par rapport à une concession comparable au cours de la dernière période de concession (corall, kf, Radio Kanal K, media FORTI, Radio Stadtfiler, SAB, 3FACH). Les **quotes-parts absolues allouées aux diffuseurs** ne devraient **pas être inférieures, même en cas d'éventuelle baisse de la redevance des médias**(RRR, ASA, Telesuisse, VSM, ASRP, ZT Medien).

Cinésuisse/Cinéconomie, fög, Les Verts, les cantons TI et VD, SSCM, SSM et Suisseculture s'y opposent, car la **quote-part de la SSR diminuerait significativement**. L'UDC rejette la modification. L'association media FORTI rejette l'augmentation de la quote-part de la redevance et suggère, si elle augmentait malgré tout, de verser à la place les ressources supplémentaires dans un **fonds d'innovation**.

Impressum approuve l'augmentation, mais propose que les fournisseurs de médias n'en profitent que s'ils offrent à leurs journalistes la rémunération usuelle dans la branche et qu'ils la garantissent au moyen d'une **CCT**.

3.3 Mesures d'aide en faveur des médias électroniques

3.3.1 Projet soumis à consultation

Actuellement, la Confédération peut encourager la formation et la formation continue des professionnels qui participent à l'élaboration des programmes, notamment en accordant des contributions à des institutions de formation et de formation continue. Le projet prévoit d'étendre les mesures d'aide générales et de les adapter aux besoins d'un environnement numérique. Elles ne doivent pas être liées à un type ou à un canal de diffusion particulier et peuvent être accordées à tous les médias électroniques, y compris gratuits. Concrètement, le projet prévoit le renforcement de la formation et de la formation continue (art. 76), le soutien à des organismes d'autorégulation de la branche tels que le Conseil suisse de la presse (art. 76a) et le soutien aux agences de presse (art. 76b). Ces mesures d'aide en faveur de tous les médias électroniques sont réglées dans un autre chapitre. Parallèlement, l'art. 2, let. a^{bis}, vise à définir la notion de médias électroniques.

3.3.2 Commentaires généraux sur les mesures d'aide

La majorité des participants approuve les mesures d'aide.

La **notion de "médias électroniques" fait toutefois l'objet de critique** (Aktion Medienfreiheit, BeO, canal alpha, economiesuisse, GEPSI, cantons JU, FR, NE, SG, TI et VD, Komitee NEIN zu staatlich finanzierten Medien, RRR, Stiftung BaselMedia, UDC, Telesuisse et ASRP). Ces participants à la consultation sont certes d'accord avec l'objectif du projet de prévoir davantage de mesures d'aide pour garantir la qualité du paysage des médias suisse dans une phase de transition, mais estiment qu'aucun mandat général de soutien pour les médias électroniques n'est pour cela nécessaire.

Certains justifient leur rejet par la **délimitation floue des "médias électroniques" par rapport** aux textes **en ligne** et imprimés, par l'introduction d'une aide directe aux médias quasiment par une porte dérobée (Komitee NEIN zu staatlich finanzierten Medien) ou par le **manque de compétences constitutionnelles** pour le soutien aux médias électroniques (Aktion Medienfreiheit, UDC). D'autres sont d'avis qu'une **telle extension du domaine d'application n'est ni nécessaire ni judicieuse à l'heure actuelle** (Politbeobachter, Stiftung BaselMedia, RRR, Telesuisse, ASRP) et rappellent que le soutien en ligne faisait partie des points controversés de la votation de 2022 sur le train de mesures en faveur des médias. En outre, **l'effet transversal des mesures d'aide** pour tous les types de médias subsiste **même sans extension de la notion aux "médias électroniques"** (eonomiesuisse, cantons JU et FR, Stiftung BaselMedia, RRR, Telesuisse, ASRP).

Plusieurs participants souhaitent une discussion au sujet des mesures de soutien en dehors de la loi sur la radio et la télévision (BeO, cantons JU, FR et SG) ou une **réorganisation fondamentale de l'aide aux médias** (pvl). Le canton NE, la Stiftung BaselMedia et Telesuisse renvoient à la motion 24.3817 "Introduction d'une aide aux médias électroniques indépendante du canal de diffusion et du modèle d'affaires"¹, qui demande au Conseil fédéral de présenter un projet de loi sur la manière dont l'aide indirecte à la presse pourrait être remplacée à moyen terme par une aide aux médias électroniques indépendante du canal de diffusion.

3.3.3 Formation et formation continue, article 76

Des institutions de formation et de formation continue de toutes les régions linguistiques reçoivent des subventions de la Confédération d'un montant total d'un million de francs par an. Le projet prévoit que les institutions indépendantes qui proposent durablement des formations et des formations continues axées sur la pratique et destinées aux collaborateurs des médias électroniques actifs au sein de la rédaction puissent être soutenues au moyen de la redevance de radio-télévision, si elles le demandent.

	Approbation	Rejet	Total
Cantons	23	1	24
Partis politiques	3	2	5
Associations faîtières	7	1	8
Autres organisations	53	6	59
Total	86	10	96

Corall, Kanal K, Radioschule klipp°+°klang, RaSa, UNIKOM et 3FACH demandent d'accorder un soutien non seulement aux cursus des deux grands centres de formation (MAZ et CFJM), mais aussi à **des offres de base générales et plus courtes**.

¹ [24.3817 | Introduction d'une aide aux médias électroniques indépendante du canal de diffusion et du modèle d'affaires | Objet | Le Parlement suisse](#) (rejeté par le Conseil des Etats le 5.12.2024).

MAZ, CFJM, UNIKOM et l'association Radio 3FACH préconisent explicitement que les **diplômes et certificats de la branche** doivent être **reconnus** et qu'un **montant minimum de cinq millions de francs** par année soit alloué aux institutions et offres de formation² établies et déjà soutenues aujourd'hui. Plusieurs participants à la consultation proposent de prendre aussi en compte les **organisations journalistiques de base**³ qui contribuent au renforcement du journalisme indépendant (economicsuisse, Association des donateurs du Conseil de la presse, Les Verts, investigativ.ch, JJS, media FORTI, loitransparence.ch, USS, SSM et syndicom). D'autres souhaitent **supprimer** le mot "**indépendant**" pour élargir le plus possible le cercle des ayants droit, compte tenu de l'évolution dynamique du paysage médiatique, pour pouvoir également soutenir directement les **médias titulaires d'une concession** dans la formation et le perfectionnement de leurs collaborateurs (canton AG, RaSA) ou pour encourager les **offres de formation des entreprises de médias privées ou des organisations proches du journalisme** (Kanal K, VSM et ZT Medien).

Le Komitee NEIN zu staatlich finanzierten Medien se dit dérangé par le fait que la branche fuit ses responsabilités et que les coûts de la formation et de la formation continue se répercutent sur les payeurs de la redevance. La SSCM propose que le soutien aux institutions de formation et de formation continue soit financé, comme aujourd'hui, par **les ressources générales de la Confédération**.

3.3.4 Autorégulation, article 76a

La loi crée nouvellement une base permettant de soutenir financièrement l'autorégulation de la branche. Le Conseil suisse de la presse est cité à titre d'exemple. En tant qu'organisme d'autorégulation, il ne constitue pas seulement une instance de recours, mais contribue aussi de manière essentielle à la transmission des normes de l'éthique professionnelle journalistique.

	Approbation	Rejet	Total
Cantons	23	1	24
Partis politiques	3	2	5
Associations faîtières	7	1	8
Autres organisations	53	6	59
Total	86	10	96

La modification reçoit un accueil favorable. Impressum propose de préciser la notion de "branche" en la nommant explicitement "branche des journalistes".

² Ont été cités: MAZ, CFJM, klipp + klang, Corso di Giornalismo della Svizzera italiana, Conseil de la presse.

³ Ont été cités: loitransparence.ch, investigativ.ch, Verein Qualität im Journalismus (QuaJou), das Reporter:innen-Forum und der Verein Jeunes journalistes suisses (JJS).

3.3.5 Prestations d'agences, article 76b

Le projet de loi prévoit un soutien financier pour les agences suisses indépendantes qui garantissent une offre équivalente en allemand, en français et en italien. Celles qui proposent exclusivement des contenus audiovisuels doivent aussi pouvoir être soutenues. Comme la SSR produit de très nombreux contenus d'information qui pourraient également servir à d'autres médias électroniques, la loi prévoit expressément que la SSR peut collaborer avec des agences de presse ou y détenir une participation (al. 4).

	Approbation	Rejet	Total
Cantons	24	0	24
Partis politiques	3	2	5
Associations faitières	7	1	8
Autres organisations	53	6	59
Total	87	9	96

Keystone-SDA-ATS, Médias Suisses et la SSR saluent la possibilité de collaborer, mais soulignent que l'al. 4 est en grande partie déclaratoire et qu'une collaboration est déjà possible aujourd'hui. Une possibilité envisageable serait par exemple la distribution de contenus de la SSR via une infrastructure d'agence. Il convient toutefois de faire la différence entre les services d'une agence de presse d'une part et les prestations et le mandat de la SSR d'autre part. Les agences de presse fournissent des services d'information en amont et indépendants pour tous les médias et ne proposent généralement pas d'offre propre directement aux clients finaux. Si la SSR était aussi active en tant qu'une agence, cela aurait un impact négatif sur la diversité des médias.

L'Association des donateurs du Conseil de la presse, Les Verts, investigativ.ch, JournaFONDS, media FORTI, loitransparence.ch, USS, SSM et syndicom recommandent une modification de l'art. 76b, dans le but de pouvoir aussi soutenir financièrement les **organismes allouant des fonds à des projets d'investigation et de reportage journalistiques**. Sont cités à titre d'exemple JournaFONDS ou le fonds de recherche d'investigativ.ch.

Selon kf, seules les agences indépendantes ou celles bénéficiant d'un large soutien d'organismes tiers devraient être soutenues. En outre, l'aide ne doit pas entraîner une extension de l'offre, mais une diminution des coûts pour les clients.

3.3.6 Dispositions communes, article 76c

Les contributions sont prélevées sur le produit de la redevance de radio-télévision. Elles s'élèvent au maximum à 1% du produit total. Les dispositions constitutionnelles permettent de prendre en compte uniquement les prestations en faveur des médias électroniques. Ces derniers doivent être compris au sens large et comprennent aussi les offres en ligne.

Une minorité de la Commission souhaite qu'un nouvel alinéa (al. 2^{bis}) prévoie que les contributions de soutien allouées ne puissent pas être utilisés pour réduire les contributions des bailleurs de fonds, actuels ou futurs, de ces organisations.

Plusieurs participants estiment qu'un montant maximal de 13 millions de francs **est insuffisant** et que, compte tenu d'éventuelles baisses des redevances, le financement devrait atteindre **non pas 1 %, mais 2 %** (CFJM, MAZ, Association des donateurs du Conseil de la presse, Keystone-ATS, Conseil de la presse, Radioschule lipp°+°klang, CSD).

Les mesures d'aide supplémentaires ne doivent pas entraîner de hausse de la redevance de radio-télévision ni de charge additionnelle sur le budget des entreprises et des consommateurs (SUISSE DIGITAL), et doivent être financées par d'autres fonds et sources de financement, par exemple en soumettant les géants internationaux de la technologie à une taxe, calculée en fonction des recettes publicitaires réalisées en Suisse (ARF).

La majorité a rejeté la **proposition de la minorité**. Plusieurs participants déplorent le manque de clarté de ce qu'il faut comprendre par "contributions des bailleurs de fonds", dont dépendent les mesures d'aide.

La SSCM demande l'**introduction d'un fonds d'innovation pour la transformation numérique**, financé à hauteur de 1 % de la redevance.

3.3.7 Concessions supplémentaires à des télévisions locales, article 38

Une **minorité** de la Commission souhaite que des concessions supplémentaires puissent être octroyées aux chaînes de télévision locales qui assurent une couverture autonome et régulière de la politique nationale et cantonale (art. 38).

Cette proposition a été très largement rejetée: elle **bouleverserait** totalement le **système existant** et nécessiterait la création d'une nouvelle catégorie de diffuseur. De plus, la quote-part de la redevance allouée aux autres diffuseurs diminuerait.

Le canton AR salue la proposition, car la concurrence dans une même zone de desserte peut mener à une plus grande diversité de l'information.

4 Autres propositions

4.1 Infrastructures numériques

Fög, media FORTI, SSCM et UNIKOM ont proposé que le **soutien aux infrastructures numériques** prévu dans le train de mesure refusé soit réintroduit dans les mesures de soutien générales.

4.2 Etudes d'audience

Bon nombre de participants (economiesuisse, COFEM, Goldbach, IGEM, cantons AG et SG, Mediapulse, Médias Suisses, RRR, SSR, SSM, Stiftung BaleMedia, ASA, Telesuisse, VSM, ASRP, ZT Medien) demandent d'adapter la disposition légale relative aux études d'audience (art. 81 LRTV). S'agissant des **études d'audience scientifiques (Mediapulse)**, le soutien doit s'appliquer tant au développement et à l'acquisition de méthodes et de systèmes de collecte des données qu'à leur **exploitation**.

IGEM, UNIKOM, ASA, VSM et ZT Medien proposent de compléter le chapitre "Recherche" (art. 77 à 81 LRTV), afin que **d'autres institutions de recherche largement soutenues par la branche suisse des médias** (p. ex. REMP) puissent aussi bénéficier d'un soutien.

4.3 Indemnisation des diffuseurs radio par les plateformes

UNIKOM propose un nouvel art. 61b LRTV, qui prévoit la **répartition des recettes liées à l'utilisation des offres de radio par des plateformes internationales**. Celles-ci ont accès aux programmes radio, qu'elles mettent à disposition de leurs utilisateurs. Elles génèrent des recettes (publicité et abonnements), sans avoir à fournir des prestations rédactionnelles propres. La répartition proposée vise à garantir que les stations de radio suisses soient impliquées financièrement grâce à l'utilisation de leurs contenus sur les plateformes et qu'elles puissent ainsi profiter de la portée et de la monétisation supplémentaires de leurs contenus.

Verzeichnis der Eingaben / Liste des organismes ayant répondu / Elenco dei partecipanti**Kantone / Cantons / Cantoni**

AG	Aargau / Argovie / Argovia
AI	Appenzell Innerrhoden / Appenzell Rh.-Int. / Appenzello Interno
AR	Appenzell Ausserrhoden / Appenzell Rh.-Ext. / Appenzello Esterno
BE	Bern / Berne / Berna
BL	Basel-Landschaft / Bâle-Campagne / Basilea-Campagna
BS	Basel-Stadt / Bâle-Ville / Basilea-Città
FR	Freiburg / Fribourg / Friburgo
GE	Genf / Genève / Ginevra
GL	Glarus / Glaris / Glarona
GR	Graubünden / Grisons / Grigioni
JU	Jura / Giura
LU	Luzern / Lucerne / Lucerna
NE	Neuenburg / Neuchâtel
NW	Nidwalden / Nidwald / Nidvaldo
OW	Obwalden / Obwald / Obvaldo
SG	St. Gallen / Saint-Gall / San Gallo
SH	Schaffhausen / Schaffhouse / Sciaffusa
TG	Thurgau / Thurgovie / Turgovia
TI	Tessin / Ticino
UR	Uri
VD	Waadt / Vaud
VS	Wallis / Valais / Vallese
ZG	Zug / Zoug / Zugo
ZH	Zürich / Zurich / Zurigo

Parteien / Partis politiques / Partiti politici

PLR	FDP.Die Liberalen / PLR. Les Libéraux-Radicaux / PLR. I Liberali Radicali
pvl	Grünliberale Partei Schweiz glp / Parti vert'libéral Suisse pvl / Partito verde liberale sviz-zero pvl
Les Verts	Grüne Schweiz / Les VERT-E-S suisses / I VERDI svizzera
PS	Sozialdemokratische Partei der Schweiz SPS / Parti socialiste suisse PSS / Partito socialista svizzero PSS
UDC	Schweizerische Volkspartei SVP / Union Démocratique du Centre UDC / Unione Democratica di Centro UDC

Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete

Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

Associazioni mantello nazionali dei Comuni, delle città e delle regioni di montagna

ACS	Schweizerischer Gemeindeverband / Association des Communes Suisses / Associazione dei Comuni Svizzeri
UVS	Schweizerischer Städteverband / Union des villes suisses / Unione delle città svizzere
SAB	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete / Groupement suisse pour les régions de montagne / Gruppo svizzero per le regioni di montagna

Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft
Associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national
Associazioni mantello nazionali dell'economia

economiesuisse	Verband der Schweizer Unternehmen / Fédération des entreprises suisses / Federazione delle imprese svizzere / Swiss business federation
Travail suisse	Travail.Suisse, l'organisation faïtière des travailleurs et travailleuses
USAM	Union suisse des arts et métiers (USAM)
	Union suisse des paysans
USS	Schweizerischer Gewerkschaftsbund (SGB) / Union syndicale suisse (USS) / Unione sindacale svizzera (USS)

Weitere
Autres
Altri

AMA	Association Médias d'Avenir
ASRP	Association suisse des radios privées
ARF/FDS	Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz / Association suisse des réalisateurs-trices et scénaristes / Associazione svizzera regia e sceneggiatura film
AGRABE	Aktiengesellschaft für ein Gemeinschaftsradio in Bern
	Aktion Medienfreiheit
	Allianz Pro Medienvielfalt
BeO	Radio Berner Oberland AG
CFJM	Centre de Formation au Journalisme et aux Médias
	Canal Alpha
corall	Allianz der Komplementärradios c/o Radio Bern RaBe
CP	Centre patronal
	Ciné suisse et Ciné économie
EMEK	Eidgenössische Medienkommission /
COFEM	Commission fédérale des médias / Commissione federale dei media
fög	Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft, Universität Zürich
	Forum Helveticum
GEPSI	Gruppo Emittenti private della Svizzera italiana
	Goldbach Group AG
	Association des donateurs du Conseil suisse de la presse
IGEM	Interessengemeinschaft Elektronische Medien
Impressum	impressum - Les journalistes suisses
Investigativ.ch	Verein investigativ.ch Recherche-Netzwerk Schweiz
	JournaFONDS – Verein Pacte de l'enquête et du reportage
JJS	Jeunes journalistes suisses
Kanal K	Regionalradio Aargaudio AG
	Keystone-SDA-ATS SA
	Komitee NEIN zu staatlich finanzierten Medien
kf	Schweizerisches Konsumentenforum kf
MAZ	MAZ, Institut für Journalismus und Kommunikation
media FORTI	Verein media FORTI – Koalition für Journalismus der Zukunft
Mediapulse	Mediapulse Fondation pour la recherche sur les médias
Médias Suisses	Médias Suisse, association des médias privés romands
	MIS Trend

loitranspa- rence.ch	Association loitransparence.ch
	Politbeobachter
RaSa	Radio RaSA
	Radioschule klipp + klang
RSF	Reporters sans frontières
RRR	Radios Régionales Romandes
Stadtfilter	Radio Stadtfilter AG
	Regula Stocker
CSD	Conférence Suisse des directrices et directeurs d'écoles professionnelles
SGKM SSCM	Société suisse des sciences de la communication et des médias Société suisse des sciences de la communication et des médias / Società svizzera di scienze della comunicazione e dei media
SRG SSR	Société suisse de radiodiffusion et télévision Société suisse de radiodiffusion et télévision Società svizzera di radiotelevisione
SSM	Syndicat suisse des professionnels des médias
SWA/ASA	Association suisse des annonceurs
	Conseil suisse de la presse
	Ville de Zurich
	Stiftung BaselMedia
	Stiftung für Konsumentenschutz
	Suisseculture
	Suissedigital
Syndicom	Gewerkschaft Medien und Kommunikation Syndicat des médias et de la communication Sindacato dei media e della comunicazione
Telesuisse	Association des télévisions régionales suisses
UNIKOM	Verband unabhängiger Radios und Audiomedien
VSOM	Association suisse des médias en ligne
3FACH	Verein Radio 3FACH
VSM	Association des éditeurs de médias suisses
ZHAW	Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, IAM Institut für Ange- wandte Medienwissenschaft
ZT Medien	ZT Medien AG